

L'EUROPE
S'ENGAGE EN
NORMANDIE



Guide environnemental

DNSH



La réglementation européenne prévoit qu'aucun investissement soutenu par les fonds européens ne puisse causer de préjudice important à l'environnement (« **Do Not Significant Harm** » en anglais).

Mais comment vérifier que votre projet s'inscrit bien dans ce principe ?

Pourrait-il être amélioré et devenir davantage vertueux ?

Voici quelques pistes pour s'en assurer !

Ce guide vous permet de **réfléchir votre projet**, dès sa phase de conception, afin qu'il réponde au mieux aux **objectifs/enjeux de développement durable**, notamment ceux relatifs à la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité et pour qu'il soit le moins impactant possible. Pour chaque objectif environnemental fixé par l'Union européenne, ce guide vous donne des **idées d'actions concrètes** à intégrer à votre projet pour qu'il valide ces objectifs.

Ce guide peut également vous aider à **compléter la partie « Prise en compte des priorités de l'Union européenne »** de votre demande d'aide européenne.



Sommaire

1

Les constats du GIEC normand

2

Des écosystèmes à préserver, une biodiversité à restaurer

3

Que retenir du cadre réglementaire européen ?

4

Les 6 objectifs environnementaux, que recouvrent-ils ?

5

Quelles possibilités de mise en oeuvre concrètes ?

Les constats du GIEC normand

Créé en décembre 2019, le **GIEC normand** (Groupe Interdisciplinaire d'Experts sur le Climat normand) a permis de traduire les prévisions du GIEC international, en matière de **changement climatique et ses conséquences**, pour le **territoire normand**. Ainsi depuis 2020, les experts du GIEC se sont attachés à rassembler et synthétiser les connaissances scientifiques et techniques disponibles, concernant l'impact, actuel et à **l'horizon 2100**, du changement climatique en Normandie.

Pour en savoir plus sur le GIEC normand, ses travaux et accéder aux différents outils de vulgarisation desdits travaux (synthèses, ultrasynthèses, vidéos...), n'hésitez pas à consulter le site web dédié : [GIEC normand](https://www.giec-normandie.fr) | [Région Normandie](https://www.region-normandie.fr)



Des écosystèmes à préserver, une biodiversité à restaurer



[Retour sommaire](#)

La **biodiversité** décline fortement à toutes les échelles. Les **populations d'espèces**, et les **zones naturelles** qui les abritent, se réduisent et se dégradent. Ce qui provoque de **graves conséquences** pour les personnes et la planète.

Les **principaux facteurs de pression** engendrant cette perte sont :

- La destruction des habitats naturels
- La surexploitation des ressources
- La pollution
- Le changement climatique
- La prolifération d'espèces envahissantes.

Lorsque la nature est en déséquilibre, les écosystèmes se dégradent et perdent leur capacité à fournir des **services vitaux nécessaires à la vie humaine**, tels que :

- Fournir une alimentation nutritive
- Produire de l'oxygène
- Mettre des ressources naturelles et génétiques à disposition
- Absorber le CO₂ et atténuer le changement climatique

La **nature est le socle de l'économie mondiale**. Plus de la moitié du PIB mondial dépend des matériaux et des services fournis par les écosystèmes.

Il est donc **urgent d'agir pour préserver nos écosystèmes** en limitant les facteurs de pression, et en restaurant activement la biodiversité.

Que retenir du cadre réglementaire européen ?

Depuis 2019 est mise en œuvre la stratégie européenne de développement intitulée «Le pacte Vert pour l'Europe» (Green Deal) fixant 4 objectifs pour l'Union Européenne :

1

Neutralité climatique
d'ici 2050

2

Protéger la vie humaine,
la faune et la flore en
réduisant la pollution

3

Transition juste et
inclusive

4

Compétitivité des
entreprises en matière de
technologies propres

Cette stratégie est déclinée dans des règlements européens dont principalement :

1 Le [règlement européen n°2020/852](#) du 18 juin **2020**, dit «**taxonomie verte**», établit un cadre visant à favoriser les **investissements durables**. Ainsi, une **activité économique est définie comme durable lorsqu'elle** :

- Ne cause **pas de préjudice important à l'un des six objectifs environnementaux** suivants : **Principe DNSH**
- Contribue de manière significative à au moins un objectif environnemental
- Respecte les critères techniques précis définis par des actes délégués par grande thématique (énergie, construction, transport, etc.) de la Commission Européenne
- Respecte les normes sociales et de gouvernance internationale.



Les 6 objectifs environnementaux :

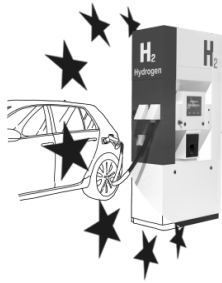
- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et réduction de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

- 2 Le [règlement n°2021/1060](#) du 24 juin **2021** portant dispositions communes des fonds européens pour la période 2021-2027 (FEDER, FTJ, FSE+) établit un cadre visant à s'assurer que **tous les projets soutenus par les fonds européens ne doivent pas causer de préjudice à l'un des 6 objectifs environnementaux (respect du principe DNSH)**.
- 3 Le [règlement n°2024/1991](#) du 24 juin **2024** relatif à la restauration de la nature règlement européen sur la restauration de la nature, faisant suite au constat que **80% des habitats européens sont en mauvais état**, définit les objectifs suivants :
 - Préserver la biodiversité, protéger les écosystèmes existants, réparer les dégradations déjà subies,
 - Restaurer, d'ici à **2030**, au moins 20 % des zones terrestres et des zones marines de l'UE et, d'ici à **2050**, l'ensemble des écosystèmes ayant besoin d'être restaurés.
 - Remettre en bon état, d'ici à **2030**, au moins 30% de certains habitats spécifiques en mauvais état, puis 60% de ces habitats en mauvais état d'ici à **2040** et 90% d'ici à **2050**.

Les 6 objectifs environnementaux, que recouvrent-ils ?



[Retour sommaire](#)



Atténuation du changement climatique



Adaptation au changement climatique



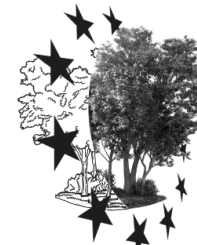
Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines



Transition vers une économie circulaire



Protection et réduction de la pollution



Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Le conseil régional de Normandie analyse l'impact environnemental de ses dépenses au regard de ces 6 objectifs, dans le cadre de son budget vert. A ce titre, **les aides accordées à vos projets feront donc l'objet, a posteriori, d'un classement** (très favorable, favorable, neutre, défavorable) **en fonction des actions mises en œuvre.**



Agir pour prévenir et réduire
au maximum les émissions de
polluants dans l'air, l'eau, le sol...



Agir en faveur, à la fois de l'amélioration de l'état et du potentiel écologique des masses d'eau (eaux de surface et souterraines), et du bon état écologique des eaux marines.



Agir pour la protection et la
restauration de la biodiversité et des
écosystèmes, contribuer au bon état et
à la résilience des écosystèmes et
garantir l'état de conservation des
habitats et des espèces.



Agir pour l'économie circulaire afin d'optimiser l'utilisation des ressources, à les préserver et en même temps à réduire les déchets en favorisant des pratiques telles que le réemploi, la réparation, le recyclage.



Agir pour essayer de s'adapter
au mieux face aux incidences actuelles et
à venir du changement climatique, en vue
notamment de minimiser les
impacts négatifs de ce dernier sur la
population, la nature et les biens (publics
et privés).



Agir pour réduire les
émissions de gaz à effet de
serre (GES), notamment les
plus importantes ou/et
impactantes.

Quel est votre type de projet ?

- 1 Achats de matériels et équipements (dont mobilier)
- 2 Achats d'équipements informatiques ou de prestations de services informatiques
- 3 Achats de véhicules
- 4 Construction & rénovation de bâtiments
- 5 Construction & rénovation de voirie & d'espaces publics
- 6 Fonctionnement d'une organisation publique ou privée
- 7 Installations industrielles ou de type "industrielle"
- 8 Organisation d'un évènement culturel, festif, professionnel ou sportif

De manière générale, pour tout achat de bien ou de prestation de service, il est préférable de **privilégier les entreprises engagées dans des démarches vertueuses en matière de respect de l'environnement** (RSE, mobilité, énergie carbone, économie circulaire, achats responsables) en exigeant la transmission de preuves de labellisations officielles et reconnues. Plus d'informations auprès de la [librairie ADEME](#).

Objectif environnemental

Idee d'action

→ **Atténuation du changement climatique.**



Réduire l'impact carbone de la **fabrication des équipements**. [Exemples](#)

→ **Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.**



Intégrer des critères privilégiant les **achats les plus économes en eau** et bénéficiant de labels interdisant ou limitant au maximum les émissions de substances toxiques dans le milieu aquatique.

→ **Transition vers une économie circulaire.**



Développement d'équipements intégrés dans l'économie circulaire. [Exemples](#)

→ **Prévention et réduction de la pollution.**



Intégrer des critères privilégiant les **achats labellisés** interdisant ou limitant au maximum les émissions de substances toxiques dans l'environnement (eau, air, sols) au moment de leur fabrication et/ou leur usage et/ou leur fin de vie.

→ **Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.**



Intégrer des critères privilégiant les **achats labellisés** pour le respect de la biodiversité et des écosystèmes lors de leur fabrication/reconditionnement.

[Télécharger en PDF](#)



Démarche d'éco-conception (dont incorporation de matières recyclés), réparabilité de l'équipement.

- Ecolabels européens
- Indice de durabilité



Allonger la durée de vie des équipements existants: réemploi, reconditionnement, réparation, réaffectation en fonction des besoins.

Acheter des équipements incorporant de la matière recyclée ou des matériaux à plus faible empreinte carbone : bois et matières biosourcées, etc.

Acheter des équipements reconditionnés et/ou issus des circuits locaux de réemploi (s'assurer que ces dépenses-là fassent parties des dépenses éligibles).

Réduire l'impact carbone de la fabrication des équipements : démarche d'éco-conception (dont incorporation de matières recyclés), réparabilité de l'équipement.

De manière générale, pour tout achat de bien ou de prestation de service, il est préférable de **privilégier les entreprises engagées dans des démarches vertueuses en matière de respect de l'environnement** (RSE, mobilité, énergie carbone, économie circulaire, achats responsables) en exigeant la transmission de preuves de labellisations officielles et reconnues. Plus d'informations auprès de la [librairie ADEME](#).

Objectif environnemental

Idee d'action

→ **Atténuation du changement climatique.**

Réduire l'impact écologique des services numériques. [Exemples](#)

→ **Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.**

Intégrer des critères privilégiant les **achats les plus économes en eau** et bénéficiant de labels interdisant ou limitant au maximum les émissions de substances toxiques dans le milieu aquatique.

→ **Transition vers une économie circulaire.**

Eco-concevoir le service numérique. [Exemples](#)

→ **Prévention et réduction de la pollution.**

Intégrer des critères privilégiant les **achats labellisés** interdisant ou limitant au maximum les émissions de substances toxiques dans l'environnement (eau, air, sols) au moment de leur fabrication et/ou leur usage et/ou leur fin de vie.

→ **Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.**

Intégrer des critères privilégiant les **achats labellisés** pour le respect de la biodiversité et des écosystèmes lors de leur fabrication/reconditionnement.

[Télécharger en PDF](#)



Services numériques : éco-concevoir le service numérique pour réduire ses besoins en hébergement et limiter sa contribution à l'obsolescence des terminaux.

Limitier les consommations électriques en phase d'usage pour les équipements et les services numériques.

Réduire l'impact carbone de la fabrication des équipements neufs : démarche d'éco-conception (dont incorporation de matières recyclées) et assurer la réparabilité de ceux-ci.

Réduire les déplacements lors des prestations de services et privilégier les mobilités actives et transports en commun.



Allonger la durée de vie des équipements existants : réparation, réaffectation en fonction des besoins, reconditionnement.

Eco-concevoir le service numérique pour réduire ses besoins en hébergement et limiter sa contribution à l'obsolescence des terminaux.

Acheter des équipements incorporant de la matière recyclée.

Acheter des équipements reconditionnés et/ou issus des circuits locaux de réemploi.

Réduire l'impact carbone de la fabrication des équipements neufs : démarche d'éco-conception (dont incorporation de matières recyclées) et assurer la réparabilité de ceux-ci (labels EPEAT, TCO).

De manière générale, pour tout achat de bien ou de prestation de service, il est préférable de **privilégier les entreprises engagées dans des démarches vertueuses en matière de respect de l'environnement** (RSE, mobilité, énergie carbone, économie circulaire, achats responsables) en exigeant la transmission de preuves de labellisations officielles et reconnues. Plus d'informations auprès de la [librairie ADEME](#).

Objectif environnemental

Idee d'action

→ **Atténuation du changement climatique.**

Réduire l'impact écologique des services numériques. [Exemples](#)

→ **Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.**

Intégrer des critères privilégiant les **achats les plus économes en eau** et bénéficiant de labels interdisant ou limitant au maximum les émissions de substances toxiques dans le milieu aquatique.

→ **Transition vers une économie circulaire.**

Eco-concevoir le service numérique. [Exemples](#)

→ **Prévention et réduction de la pollution.**

Intégrer des critères privilégiant les **achats labellisés** interdisant ou limitant au maximum les émissions de substances toxiques dans l'environnement (eau, air, sols) au moment de leur fabrication et/ou leur usage et/ou leur fin de vie.

→ **Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.**

Intégrer des critères privilégiant les **achats labellisés** pour le respect de la biodiversité et des écosystèmes lors de leur fabrication/reconditionnement.

[Télécharger en PDF](#)



Allonger la durée de vie des équipements existants : réparation, réaffectation en fonction des besoins, reconditionnement.

Eco-concevoir le service numérique pour réduire ses besoins en hébergement et limiter sa contribution à l'obsolescence des terminaux.

Acheter des équipements incorporant de la matière recyclée.

Acheter des équipements reconditionnés et/ou issus des circuits locaux de réemploi.

Réduire l'impact carbone de la fabrication des équipements neufs : démarche d'éco-conception (dont incorporation de matières recyclées) et assurer la réparabilité de ceux-ci (labels EPEAT, TCO).



Services numériques : éco-concevoir le service numérique pour réduire ses besoins en hébergement et limiter sa contribution à l'obsolescence des terminaux.

Limitier les consommations électriques en phase d'usage pour les équipements et les services numériques.

Réduire l'impact carbone de la fabrication des équipements neufs : démarche d'éco-conception (dont incorporation de matières recyclées) et assurer la réparabilité de ceux-ci.

Réduire les déplacements lors des prestations de services et privilégier les mobilités actives et transports en commun.

Objectif environnemental

Idee d'action

→ **Atténuation du changement climatique.**



Trouver une **alternative** aux véhicules thermiques individuels.

Exemples

→ **Adaptation au changement climatique.**



Intégrer la climatisation dans vos critères d'achat pour assurer le confort thermique d'été et **entretenir la climatisation** pour garantir son bon fonctionnement.

→ **Transition vers une économie circulaire.**



Privilégier les **véhicules d'occasion reconditionnés**, voire rétrofités pour favoriser des énergies plus vertueuses. Mettre en place une **politique d'entretien et de réparation** afin de prolonger la durée d'usage.

→ **Prévention et réduction de la pollution.**



Eviter les motorisations diesel voire essence ou limiter les consommations de carburants et les émissions en milieu urbain via l'achat de **véhicules hybrides**.

*Les informations de cette page sont aussi valables pour les **prestations de transports collectifs**.

Télécharger en PDF



Questionner le besoin d'achat d'une véhicules particuliers et envisager l'utilisation de vélos classiques ou à assistance électrique ou véhicules intermédiaires.

Privilégier la mutualisation des véhicules au sein d'une même structure ou entre structures.

Poids lourds et engins : motorisation électrique pas toujours mature. La décarbonation passe, à l'heure actuelle, par le bioGNV, hydrogène décarboné et les biocarburants.

Pour les véhicules particuliers : achat d'un VFE (véhicule à faible émission, < 50gCO₂/km) ou VTFE (véhicule à très faible émissions : électrique ou hydrogène, pas d'émissions directes à l'échappement).

- [Score environnemental du véhicule](#)
- [Car Labelling Ademe _ Comparateur des véhicules neufs \(énergie, CO₂, polluants ...\)](#)

Pour les véhicules légers (particuliers ou utilitaires), la motorisation électrique est incontournable. Favoriser des véhicules aussi légers que possible.

Former les personnels à l'écoconduite pour réduire les consommations de carburant.

Objectif environnemental

Idee d'action

➤ Atténuation du changement climatique.	➡	Solutions pour lutter contre l' impact carbone . Exemples
➤ Adaption au changement climatique.	➡	Confort thermique et prise en compte des réalités climatiques . Exemples
➤ Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.	➡	Favoriser les entreprises labellisées et la récupération de l'eau de pluie. Exemples
➤ Transition vers une économie circulaire.	➡	Développer le réemploi des matériaux . Exemples
➤ Prévention et réduction de la pollution.	➡	Matériaux biosourcés et entreprises labellisées . Exemples
➤ Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.	➡	Idées pour construire ou rénover les bâtiments tout en préservant l'écosystème . Exemples

[Télécharger en PDF](#)



Choisir des matériaux biosourcés, respectueux de la qualité de l'air, de l'eau, des sols et produits durablement.

Privilégier les entreprises labellisées pour leur produits et services respectueux de l'environnement et celles qui s'engagent dans une démarche « chantier propre ».



Assurer le confort thermique du bâtiment construit, hiver comme été.

Favoriser l'infiltration de l'eau dans les espaces extérieurs (espaces verts, parkings...).

Choisir un lieu d'implantation ou de développement qui n'est pas soumis aux principaux risques climatiques actuels et à prévoir (submersions, inondations, retrait/gonflement des argiles, chutes de falaises, effondrement de marnières, feux de forêt, risque technologique à proximité...) ou les anticiper dans la conception du projet pour en limiter l'impact.



Privilégier les entreprises labellisées pour leur produits et services respectueux de l'environnement et celles qui s'engagent dans une démarche « chantier propre ».

Favoriser la récupération et la réutilisation de l'eau de pluie (arrosage, sanitaires...) ainsi que son infiltration dans les sols.



Questionner le besoin d'espace, mutualiser les m² utilisés (sobriété foncière).

Mener des actions de sensibilisation des usagers aux écogestes ou créer des outils dédiés (animations, affichages, compteurs de consommation pédagogiques, nudges).

Assurer la performance énergétique (consommation énergétique) en agissant sur l'isolation de l'enveloppe (toiture ou combles, murs et menuiseries, planchers bas) et privilégiant les énergies.

renouvelables (décarbonées) pour la production de chauffage, d'eau chaude sanitaire voire de climatisation.

Prendre en compte l'énergie grise et le carbone stocké dans le choix des matériaux de construction en privilégiant les matériaux bas-carbone (réemploi, biosourcés etc).

Réfléchir à une implantation, une circulation et des équipements privilégiant les transports en commun et modes actifs.

Privilégier les entreprises et projets labellisés (ex. : Label Effinergie RE2020, HQE, BBC Effinergie rénovation).

Anticiper la réglementation en exigeant un impact carbone maximal ambitieux.

Exemple : logements collectifs - Impact carbone construction (en kgCO₂e/m² construit) :

2028 : 580

2031 : 490 (-30%).



Limiter l'artificialisation des sols en privilégiant la rénovation de l'existant ou la construction sur des secteurs déjà artificialisés.

Réaliser un diagnostic biodiversité dès la conception du projet pour déterminer les espèces présentes et faire appel à un écologue dans la définition de son projet.

Préserver la nature existante sur le site aménagé et restaurer leur fonctionnalité (exemples : restauration de mares, maintien des haies et des arbres...)

Choisir ses dates de travaux en prenant en compte le dérangement potentiel sur la faune.

Créer des refuges pour la biodiversité dans les bâtiments et espaces extérieurs attenants (toits végétalisés, nichoirs, mares).

Assurer la circulation de la petite faune (passages aménagés dans les clôtures).

Planter les espaces verts attenants avec des essences locales pour éviter le développement d'espèces envahissantes et renforcer la biodiversité.

Adapter et limiter la quantité des éclairages extérieurs (nombre, durée) au strict nécessaire ainsi que sa qualité (température, orientation...) dans le respect de la trame noire.

Renaturer les espaces éventuellement laissés en friche.



Favoriser les chantiers de déconstructions les plus favorables au réemploi des matériaux.

Mise en œuvre de matériaux réemployés, d'origine recyclé et biosourcés.

Limiter la surface artificialisée par la construction du bâtiment : optimisation de la surface au sol / réutilisation de terres déjà artificialisées (friche, densification etc).

Objectif environnemental

Idee d'action

➤ Atténuation du changement climatique.	➡	Intégrer les matériaux recyclés et les transports en commun au projet.	Exemples
➤ Adaptation au changement climatique.	➡	Limitier la contribution à l'artificialisation des sols, favoriser l'infiltration de l'eau. Végétaliser au maximum sur les espaces publics et le long des voiries.	
➤ Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.	➡	Penser au traitement de l' eau et à l'économiser.	Exemples
➤ Transition vers une économie circulaire.	➡	Matériaux : utilisation d'agréats d'enrobés issus du réemploi ou du recyclage.	
➤ Prévention et réduction de la pollution.	➡	Choisir des matériaux biosourcés , respectueux de la qualité de l'air, de l'eau, des sols et produits durablement.	
➤ Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.	➡	Intégrer la préservation des milieux naturels dès la phase de conception du projet.	Exemples

[Télécharger en PDF](#)



Réduire l'empreinte associée aux matériaux mobilisés et leur mise en œuvre.

Favoriser le traitement des eaux contaminées lors du chantier puis du fonctionnement des infrastructures.

Concevoir des espaces verts économes en eau.



Réaliser un diagnostic biodiversité dès la conception du projet pour déterminer les espèces présentes, les corridors écologiques existants.

Faire appel à un écologue dans la définition de son projet.

Préserver la nature existante sur le site aménagé et restaurer leur fonctionnalité (exemples ; restauration de mares, maintien des haies et des arbres...)

Créer des refuges pour la biodiversité (végétalisation, nichoirs, mares, murets de pierre sèche, etc.)

Assurer la circulation de la faune (passages aménagés dans les clôtures et sous les voiries, plantation de haies bocagères).

Adapter et limiter la quantité des éclairages extérieurs (nombre, durée) au strict nécessaire ainsi que sa qualité (température, orientation...) dans le respect de la trame noire.

Planter les espaces verts avec des essences locales pour éviter le développement d'espèces envahissantes et renforcer la biodiversité.

Limiter l'artificialisation des sols au strict nécessaire.

Désartificialiser et renaturer les espaces délaissés.

Prévoir un aménagement compatible avec une gestion différenciée des espaces verts.



Matériaux : utilisation d'agrégats d'enrobés issus du réemploi ou du recyclage, abaissement des températures de fabrication des enrobés, enrobés à l'émulsion, utilisation de liants biosourcés.

Assurer l'intégration des modes de transports en commun et modes actifs au projet.

De manière globale, il s'agit de **mener des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux auprès des salariés** (incluant l'équipe dirigeante), et des élus pour favoriser l'innovation ainsi que les bonnes pratiques quotidiennes.

Objectif environnemental

Idee d'action

→ **Atténuation du changement climatique.**



Réduction des émissions de gaz à effet de serre et organisation de la structure de façon **éco-responsable**.

Exemples

→ **Adaptation au changement climatique.**



Diagnostisc des bâtiments et **prévention** contre les risques climatiques.

Exemples

→ **Transition vers une économie circulaire.**



Privilégier l'**éco-conception** des biens et des services vendus, analyser leur cylce de vie et améliorer la gestion des déchets.

Exemples

→ **Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes**



Labellisation et consultation d'un **écologue**.

Exemples

*Les informations de cette page sont aussi valables pour les **prestations intellectuelles, de conseils et d'études**.

[Télécharger en PDF](#)



Démarche de sobriété matière et d'éco-conception des biens et services vendus : réalisation d'analyse du cycle de vie du produit ou du service (ex. : services numériques), mise en place d'une stratégie ou d'actions d'éco-conception.

Mettre en place une politique d'achats responsables :

- Critères environnementaux dans les achats,
- Achats d'équipements informatiques, machines, matériels et meubles issus du réemploi et du reconditionnement, incorporant des matières recyclées,
- Réduction des consommations énergétiques des équipements,
- Matériaux biosourcés...

Améliorer la gestion des déchets et leur tri.



Démarche RSE : mise en place d'une démarche RSE/RSO au sein de l'organisation éventuellement avec une certification associée EcoVadis, B Corp, Lucie "Numérique responsable"...

Fixation d'un objectif de réduction des émissions de GES.

Réalisation d'un bilan GES (y compris « Diag Decarbon'action »).

Achats d'équipements informatiques, machines, matériels et meubles issus du réemploi et du reconditionnement, incorporant des matières recyclées, visant à réduire les consommations énergétiques etc.

Déployer une politique de déplacements domicile/travail et professionnels vertueuse (mise en place d'un PDMe - Plan de mobilité employeur).

Orienter son business model vers des produits ou services à moindre impact carbone (éco-conception) et/ou en proposant des produits ou services vertueux (possibilité de s'appuyer sur la taxonomie européenne).

Réduire les consommations énergétiques directes de l'organisation (rénovation bâtiments, décarboner la flotte de véhicules, achats responsables...).

Améliorer le taux d'occupation et l'intensité d'utilisation des bâtiments (lien avec le télétravail). Possibilité de mutualiser les locaux avec d'autres structures.



Avoir effectué un diagnostic des vulnérabilités des bâtiments et activités face au changement climatique et ses effets en cascade (ex : risques technologiques).

Mise en place d'un plan de continuité de l'activité en cas de vulnérabilité face à un d'aléa climatique (canicule, inondations...).



S'engager dans une démarche de labellisation du type :

- Territoires Engagées pour la Nature ou Entreprises Engagées pour la Nature
- Signature Biodiversité
- BiodiverCity

Intégrer la présence d'un écologue dans le cadre du montage de marché de conseils, de maîtrise d'oeuvre.

Pour la partie construction et rénovation de bâtiments industriels : voir fiche [Construction & rénovation de bâtiments](#).

Objectif environnemental

Idee d'action

➤ Atténuation du changement climatique.	➔	Optimiser la consommation énergétique ou substituer une unité de production venant d'énergie fossile par une unité de production à base d' énergie renouvelable .	Exemples
➤ Adaption au changement climatique.	➔	Analyser la vulnérabilité des activités aux aléas climatiques et élaborer une stratégie d'adaptation .	Exemples
➤ Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.	➔	Analyser les impacts éventuels de l'activité/établissement sur la qualité de l'eau, de l'air et des sols et leur augmentation en conséquence du changement climatique (érosion ruissellement, pollutions accidentelles, plus faible débit des cours d'eau).	
➤ Transition vers une économie circulaire.	➔	Développer un projet intégré au sein de l' économie circulaire .	Exemples
➤ Prévention et réduction de la pollution.	➔	Analyser les impacts éventuels de l'activité/établissement sur la qualité de l'eau, de l'air et des sols et leur augmentation en conséquence du changement climatique (érosion ruissellement, pollutions accidentelles, plus faible débit des cours d'eau).	
➤ Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.	➔	Analyser les atteintes et menaces sur la biodiversité .	Exemples

[Télécharger en PDF](#)



Analyser les atteintes/menaces sur la biodiversité, les milieux naturels et les espèces sur le site et/ou du fait de l'activité, et identifier des possibilités de les éviter, puis de les réduire.

Pour les activités en lien avec des espaces naturels, améliorer la connaissance des milieux et des espèces concernées, ainsi que leur état de conservation, puis identifier les opportunités de restaurer les milieux naturels dégradés et leur fonctionnalité.

Analyser les opportunités de convertir les espaces délaissés / friches en espaces semi-naturels et identifier des actions favorisant leur renaturation.



Optimiser les consommations énergétiques des process de production :

- Les consommations électriques des systèmes/machines, par des solutions de sobriété et/ou d'efficacité énergétiques.
- Les besoins de chaleur et de froid, et identifier les opportunités de récupération de chaleur fatale (utilisation en interne et/ou valorisation en externe).
- Substituer des ressources énergétiques fossiles par de l'hydrogène décarboné.

Réduire la teneur en carbone des ressources/intrants utilisés.

Favoriser les processus permettant une captation et un stockage du carbone :

- Dans les ressources/matériaux qui permettront un stockage à long terme du carbone.
- Via un processus permettant de capter du carbone atmosphérique (ou de récupérer celui qui sinon serait émis du fait du processus).

Réduire les émissions de GES non énergétiques issues des processus de production (méthane, protoxyde d'azote, gaz fluorés...)

Intégrer ou substituer une unité de production énergétique en place par une source d'énergie renouvelable pour autoconsommation et/ou revente : solaire thermique, chaudière bois, photovoltaïque, récupération de chaleur, géothermie...)

Elaborer un bilan carbone de l'activité pour identifier et prioriser les actions de réduction des gaz à effet de serre.



Analyser la vulnérabilité des activités au aléas climatiques (ressources en eau, inondations, chaleur, retrait/gonflement des argiles, submersion, tempêtes...) actuels et prévisibles au regard de la trajectoire nationale de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique ([TRACC](#)).

Elaborer une stratégie d'adaptation au changement climatique pour anticiper l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques.



Analyser les possibilités d'améliorer leur gestion et le tri des déchets générés par le l'activité (travaux et investissements initiaux, processus de production, fonctionnement de l'activité).

Envisager le recyclage/réemploi d'une partie des déchets/co-produits sur le site ou dans une démarche territoriale d'économie circulaire.

Analyser les possibilités de limiter la consommation de nouveaux matériaux, par la substitution par des matières biosourcés ou issus de filières de réemploi et de recyclage, dans le cadre du projet / de l'activité (en analysant à la fois les travaux et investissements initiaux - écoconstruction, le processus de production, le fonctionnement de l'activité).

Analyser les possibilités d'augmenter la durée/la capacité d'usage d'un produit / ouvrage afin d'optimiser son impact en termes de consommation de matière (solidité, réparabilité, usages partagés...)

Contribuer au développement de filières locales de réemploi des produits de l'activité (consigne, développement de partenariat avec d'autres acteurs territoriaux...)

Etudier les possibilités d'économie de matière dans les différentes étapes du projet via la généralisation des analyses en cycle de vie des produits et services (conception, processus de production, packaging, fonctionnalités...)

Envisager l'implantation des activités à travers les préceptes de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) dans la perspective de développer les synergies entre établissements : mutualisations et échanges de flux de matières, d'énergies, de fluides.

Analyser le projet / l'activité / les produits sous l'angle de l'usage pour envisager les possibilités d'amélioration/évolution du projet vers l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (échanges et mutualisation des usages).

Objectif environnemental

Idee d'action

➤ Atténuation du changement climatique.	➡	Réaliser un bilan GES , mettre en place une stratégie de réduction des GAS ou encore encourager les déplacements vertueux.	Exemples
➤ Adaption au changement climatique.	➡	Prendre en compte les risques climatiques lors de l'organisation de l'évènement.	Exemples
➤ Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.	➡	Organiser le ramassage et le tri des déchets laissés sur le site.	
➤ Transition vers une économie circulaire.	➡	Eviter au maximum d'acheter des produits à usages uniques ou publicitaires et organiser le tri des déchets .	Exemples
➤ Prévention et réduction de la pollution.	➡	Organiser le ramassage et le tri des déchets laissés sur le site.	
➤ Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.	➡	En cas d'évènement se déroulant à l'extérieur, prendre en compte l'activité de la biodiversité .	Exemples

[Télécharger en PDF](#)



Ne pas proposer d'objets publicitaires et promotionnels.

Utiliser de la vaisselle lavable.

Selon le niveau d'utilisation du matériel, privilégier la location à l'achat et les partenariats avec des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire.

Limiter au maximum les impressions au profit d'affichages sur site.

Organiser le tri sélectif des déchets en partenariat avec collectivités compétentes.

Sensibiliser les participants au tri des déchets via des affichages spécifiques et des animations dédiées.



Prendre en compte l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas climatiques dans le choix du lieu et de la date de l'événement et le cas échéant, prévoir, si possible, des mesures d'adaptation (ex : ombrage, accès à l'eau potable) ou des solutions de repli (décalage de l'événement, déplacement vers un autre lieu...)



L'empreinte environnementale vient en très grande majorité des déplacements des visiteurs, de l'alimentation sur site et des consommations énergétiques (ex : recours aux groupes électrogènes).

Réalisation d'un bilan GES et mise en place d'une stratégie de réduction, en particulier :

- Les déplacements de visiteurs (choix du lieu, transports collectifs, covoiturage, navettes, parkings à vélo...),
- L'approvisionnement alimentaire (privilégier les circuits courts alimentaires, les repas végétariens),
- La consommation d'énergie.

Encourager les déplacements vertueux via des réductions sur les billets (green ticket) ou des accès prioritaires.

Communiquer clairement et en priorité sur les options de mobilité durable.

Avoir une démarche d'achats de biens et de services responsables (ex. communication responsable - numérique, papier).

Proposer des solutions d'hébergements responsables.



Si l'événement se déroule en extérieur, prendre en compte l'incidence de l'activité sur la biodiversité et anticiper des mesures correctives pour limiter ces dernières. Exemple : prendre en compte la nidification des oiseaux en limitant le bruit ou en décalant la date de son événement, se rapprocher des acteurs de la préservation de la biodiversité pour évaluer ces incidences.

Sensibiliser les participants à la préservation du site et de sa biodiversité (affichages et/ou animations).